

Compte rendu du Conseil municipal du 16/02/2018 convoqué le 13/02/2018

Présents : M. Malhappe, C. Huet, E. Mascret, D. Chauvin, C. Bourrat, P. Maisonneuve, P. Quentin, L. Janvier, S. Lamouille, D. Ferrandin, P. Boquet

Absents excusés : Monsieur O. Barbey a donné procuration à D. Chauvin, Monsieur P. Avril a donné procuration à C. Bourrat

Evelyne Mascret est nommée secrétaire de séance.

- 1) Le compte rendu de la séance du 14 /12/2017 ainsi que le registre des délibérations sont acceptés et signés par l'ensemble des Conseillers.

2) **Approbation du rapport de la CLECT et autorisation de signature**

Monsieur le Maire rappelle qu'après chaque transfert de compétences des communes à la communauté, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) doit se réunir afin d'évaluer le coût des charges que les communes supportaient avant le transfert de la compétence. Aussi, la Commune de Gilles est concernée pour les Eaux pluviales dont le montant du transfert de charges estimé est de 3 202 €.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport de la CLETC
- D'autoriser la signature des actes confiant à la commune l'exercice opérationnel de la compétence.

3) **Régularisation opération comptable suite au prêt destiné au financement de l'Auberge.**

À la demande du Trésorier de Dreux, il y a lieu d'autoriser le paiement de l'échéance du nouveau prêt affecté à l'auberge avant le vote du BP 2018.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le paiement de l'échéance du prêt.

4) **Délibération autorisant monsieur le Maire à engager des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2017**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales

à savoir jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Aussi, les dépenses d'investissement votées au BP 2017 sont de 693 104€ x25% = 173 276€

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser monsieur le Maire à engager à hauteur de 173 276€ des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du BP 2018

Toutes ces dépenses seront reprises lors du vote du BP 2018.

5) **Compte rendu de la Commission des finances et travaux**

Ces deux commissions se sont réunies conjointement le samedi 10 février à la mairie sous la présidence de M le Maire.

Le Maire rend compte de cette réunion.

Le Trésorier principal a donné quitus de la gestion de la commune, les principaux ratios de gestion étant soit équivalents soit meilleurs que la moyenne du département.

L'exercice 2017 fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de 69 309 € portant l'excédent cumulé à 596 482 €.

- un excédent d'investissement de 157 168 €

Cette bonne situation nous permet de poursuivre nos investissements en 2018 qui se partageront en travaux de voirie et de bâtiment et rénovation de la mairie.

Vous trouverez en annexe les documents et tableaux détaillés de ces opérations.

6) Demande de subventions

Le conseil municipal sollicite une demande de subvention auprès du FDI (Fonds départemental d'investissement afin de financer une partie des travaux de réaménagement de la Mairie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser monsieur le Maire à faire les demandes de subventions nécessaires à la réalisation des projets 2018 de la commune.

7) Reprise de concession

Un administré souhaite faire reprendre par la commune de Gilles, la concession de cimetière n°69 achetée en 2003. Monsieur le Maire propose de racheter cette concession au prix de 130€ (prix d'achat actualisé).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- De reprendre la concession n°69
- De racheter la concession pour un montant de 130€

8) Suppression de la zone réservée

Vu le PLU approuvé le 31/01/2014

Vu l'emplacement réservé à la création d'un espace public d'une surface de 1650m² au bénéfice de la commune sur les parcelles ZD 184 et ZD 013

Vu la demande du propriétaire de la parcelle ZD 184 qui souhaite vendre son terrain

Monsieur le Maire interroge ses conseillers sur la nécessité de conserver cette zone réservée considérant que la commune n'a pas de projet pour l'instant.

Le conseil municipal décide à la majorité :

- de supprimer l'emplacement réservé sur les 2 parcelles concernées.

12 Pour

1 personne n'ayant pas pris part au vote.

9) Nouvelle nomination « Place » Fumeçon

Afin d'éviter les erreurs de distribution de courriers postaux notamment pendant les congés de notre factrice Erika, monsieur le Maire propose d'appeler la « Place » Fumeçon, la Place « de la Mère Tabouret » faisant référence à une administrée ayant habité la commune dans les années 1960.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renommer la Place Fumeçon, La place de la Mère Tabouret.

Point Auberge

Les travaux de l'Auberge touchent à leur fin.

Les conseillers municipaux sont invités à participer à la journée travaux du 03 et 04 mars 2018 pour le montage des meubles ainsi que l'évacuation de gravats.

Tour de table

Christian Bourrat : le changement d'itinéraire du car sur la commune a détérioré la route menant au cimetière.

Lionel Janvier souhaite qu'un panneau soit installé afin de prévenir les motards, des trous dans la chaussée à cause des travaux en cours, à l'entrée sud du Village.

Plus personne ne demandant la parole, monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur participation et lève la séance à 21h55